CONDITIONS:

Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit *au bureau* de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies : dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR PHILADELPHIE.

Le paquebot régulier, **EDWARD BONNAFFE**, capit. Malcom Campbell, est maintenant en déchargement, il pourra dans quelques jours, prendre un chargement de sucre, au haut ou au bas du fleuve. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

SAM. C. BELL,
3 avril rue du Canal, No. 81.

POUR BOSTON, *(paquebot.)*

Le brick fin voilier et doublé en cuivre, **LAGRANGE**, capit. COLLINS, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à

31 mars STETSON & AVERY.

A FRETER.

Le brick Al, **ELVIRA**, capitaine GRAVE. S'adresser à WM. G. HEWES,
31 mars rue du Camp, No. 9.

On a besoin d'un navire tirant peu d'eau, pour l'expédier à Tabasco, s'adresser à

A. QUERTIER & BOUTIN.
30 mars rue St. Louis No. 26.

POUR TABASCO.

La goëlette **TALMA**, doublée et chevillée en cuivre, prête à recevoir un chargement, pour fret ou passage, s'adresser à

28 mars J. W. ZACHARIE & Co.

POUR PHILADELPHIE—*(10 Avril.)*

Le beau paquebot **JOHN SERGEANT**, capt. VANDYKE, a la majeure partie de son chargement engagée, et partira le jour annoncé ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

SAML. C. BELL,
27 mars. No. 81, rue du Canal.

POUR BOSTON.

Le beau navire paquebot, **MAJESTIC**, doublé en cuivre, capt. M'LELLAN, ayant la majeure partie de son chargement engagé, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, vis-à-vis le poteau No. **66**, ou à

25 mars. STETSON & AVERY.

A FRETER.

Le beau brick **MARGARET**, capitaine Lord, peut porter environ 300 boucauts de sucre, s'adresser à WM. G. HEWES,
20 mars. rue du Camp, No. 9.

LIGNE DE PAQUEBOTS POUR BALTIMORE.

Les beaux bricks, doublés en cuivre, **ARIEL, AJAX** et **BOURNE**, feront à l'avenir ces voyages. Les armateurs espèrent mériter l'encouragement du public, tant par l'expérience des capitaines que par les bons aménagemens des navires.

☞ Le brick ARIEL est maintenant prêt à recevoir un chargement. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine Banks à bord, ou à

24 janv J. W. ZACHARIE & Co.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.

AVIS—Conformément à l'acte d'incorporation de la Banque de l'Union de la Louisiane, les registres de souscription pour former le capital de la dite banque, seront ouverts Jeudi 26 Avril courant, au No. 85, rue Royale, et continueront à l'être tous les jours suivans, depuis 10 heures du matin, jusqu'à 3 heures de l'après midi, pendant cinq mois, sous la surveillance de

S. W. OAKEY,
M. MORGAN,
D. BOULIGNY,
M. DURALDE,
E. J. FORSTALL,
Commissaires nommés par le Gouverneur et le Sénat.

SECTIONS DU BILL :

SECT. 4. *Il est de plus décrété, &c.* Que pour être admis à souscrire, il faut être citoyen de cet état et propriétaire de biens-fonds y situés, et que les actions de la dite Banque ne pourront être transférées qu'à des citoyens de cet Etat, propriétaires de biens fonds; mais à l'expiration de quatre ans elles pourront être transférées à tous propriétaires de biens-fonds dans cet état, soit citoyen ou non. Et il est bien entendu, que pour la garantie du capital de la dite Banque et des intérêts, il sera fourni pour quatre millions de piastres d'hypothèques sur des propriétés situées dans la ville de la Nouvelle-Orléans et ses faubourgs; et que les quatre autres millions seront assurés par des hypothèques sur des biens-fonds situés hors des limites de la dite ville et de ses faubourgs.

SECT. 8. *Il est de plus décrété, &c.* Que pour assurer le paiement du capital et des intérêts desdites obligations, les souscripteurs seront tenus de fournir des hypothèques à la satisfaction de la direction sur des propriétés d'une valeur au moins égale dans tous les cas au montant de leurs actions respectives, lesquelles hypothèques pourront porter sur des terres en état de culture et des esclaves, sur des terrains avec maisons et autres édifices produisant des fruits, que lesdites hypothèques pourront aussi reposer sur des terres en friches, mais susceptibles de culture, sur des terrains vacans, pourvu que pas plus du cinquième des actions de tout actionnaire, ne puisse être garanti par hypothèque sur des terres incultes ne faisant partie d'aucune habitation, et sur des terrains vacans dans la ville de la Nouvelle Orléans et ses faubourgs; qu'aucune hypothèque sur des esclaves seulement ne pourra être acceptée, que quand une hypothèque sera offerte sur une terre et des esclaves, la valeur de la terre devra être des deux tiers au moins des actions pour lesquelles l'hypothèque devra être donnée; que les maisons et autres édifices hypothèques à la Banque devront toujours être assurés contre les risque de feu, et les polices d'assurances transférées à la dite institution, mais il ne sera pas nécessaire de faire assurer les édifices dependants d'habitations; qu'aucune hypothèque ne sera acceptée sur une maison en briques ou autre édifice pour plus de la moitié de sa valeur, et sur une maison en bois pour plus du quart de sa valeur; que nul ne sera admis à souscrire avant d'avoir remis entre les mains des commissaires un acte de vente par acte public, concessions ou certificats de confirmation des commissaires de terres des Etats Unis, partages, ventes, ordonnés par une cour de justice, légalement vérifiés ou telle autre preuve de son droit de propriété telle offerte en garantie à la Banque, qui sera jugée satisfaisante par les dits commissaires ou directeurs; que des propriétés déjà hypothéquées pourront être reçues en garantie, pourvu que la direction déduise d'abord de la valeur totale des dites propriétés le double au moins du montant des dites hypothèques, et n'accordera ensuite d'actions que sur l'excédent de valeur après cette déduction; bien entendu, toute fois, que l'hypothèque existante sur la dite propriété n'empêchera pas la direction de la dite Banque de la recevoir comme garantie du capital, lorsque la somme qui devra être prêtée sera employée à éteindre la dite hypothèque.

6 avril

VINS, &c.—Les soussignés ont reçu par les derniers arrivages du Hâvre, et offrent à vendre, 190 caisses Bourgogne [illegible] qualité supérieure, et maintenant préférée au Champagne, en Europe; 50 paniers Champagne; 4 balles Toile à chemises, 4-4; 4 balles Bretagne supérieures.

De plus : Vin de Madère de choix, importé directement de Madère.

5 avril A. QUERTIER & BOUTIN.

CHAUX.—300 barils Chaux de Thomastown, en bon ordre. S'adresser à

WM. H. IRELAND.
Encoignure des rues des Magasins et Orod,
26 mars Faubourg Ste. Marie.

TRAITES sur les Etats-Unis, à vendre par

30 mars J. MAGER.

LIGNE DES PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, nous ouvrons la ligne de Paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. Les départs seront comme suit :

Navire **LOUISVILLE**, capitaine TRACY.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 novembre,	18 octobre,
5 février,	28 décembre,
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août.

Navire **NASHVILLE**, capitaine HAMMOND.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre,	28 août,

Navire **NATCHEZ**, capitaine REED.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire **CREOLE**, Capitaine PAGE.

De la N.-Orléans	*De New-York.*
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

Navire **HUNTSVILLE**, Capt. STOUARD.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

NOUVELLE LIGNE DE PAQUEBOTS POUR NEW-YORK.

☞ Les navires composant cette ligne, partiront de la Nouvelle-Orléans le 8 et le 22 de chaque mois, et de N.-York le 1 et le 15 de chaque mois, (les Dimanches exceptés,) durant la saison, savoir :

Le navire **KENTUCKY**, capitaine E. S. DENNIS, devant partir le 22 avril.

Le navire **ILLINOIS**, capitaine R. WATERMAN, devant partir le 8 mai.

Le navire **TALMA**, capitain T. BUNKER, devant partir le 22 mai.

Le navire **TENNESSEE**, capitaine G. FOWLER, devant partir le 8 juin.

Le navire **ALABAMA**, capitaine GREENLEAF, devant partir le 22 juin.

☞ Les bâtimens ci-dessus sont de la première classe sous tous les rapports, ont été construits à New York, et ils sont commandés par des capitaines expérimentés. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à

WM. G. HEWES,
7 avril rue du Camp. no. 9.

PROFESSEUR D'ANGLAIS ET DE LANGUES ANCIENNES,

Rue Royale, No. 199, entre Orléans et St.-Pierre.

J. A. FRYER, ayant enseigné les langues, et ce qui tient à une éducation soignée, dans des institutions distinguées en Angleterre et dans les Etats-Unis, a l'honneur d'annoncer au public qu'il tient des classes chez lui et qu'il donne des leçons dans les familles et dans les pensions. 11 avril—12

AVIS.—Les personnes qui auraient des réclamations à faire contre la succession de feu Charles Morgeinstern, sont priées de présenter leurs comptes au soussigné; et celles qui doivent à la dite succession sont également priées de payer entre les mains du même.

L'on pourra trouver le soussigné tous les jours, à la ci-devant résidence du défunt, depuis 10 heures du matin jusqu'à midi.

28 mars—3, 12j. J. GOLDENBOW, curateur.

HUILE DE BALEINE.—30 futailles Huile et 109 caisses Blanc de Baleine, de qualité supérieure, en débarquement du navire Majestic, de Boston, à vendre par

23 mars STETSON & AVERY.

A VENDRE—En débarquement du brick les Trois Sœurs, 4 caisses SANGSUES choisies, de première qualité, à vendre à la pharmacie du soussigné, au coin des rues Royale et St.-Pierre.

23 mars FORESTIER.

LES soussignés offrent à vendre les Marchandises suivantes, savoir : 100 balles Toile de Russie écrue, et 25 do. blanche, ayant droit au drawback; 84 do. du pays, 4-4, et 100 do. 3-4; 10 do. blanche, 4 draps, de 40 pouces de large; quelques balles de batiste rayée.

VINS—200 quarts et 100 bls. Malaga sec; 60 quarts vieux Madère de San Lucar et de Sicile; 60 caisses Savon de Castille; 70 barils Aloses; 100 demi-caisses Chocolat; 400 sacs Salpêtre; 120 caisses Blanc-de-Baleine.

23 mars LINCOLN & GREEN.

LES soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre, dans leur magasin, encoignure des rues de Chartres et St. Pierre.

Chataignes, Noix et Noisettes; Thon mariné, Olives farcies, Champignons, Pâtés de toutes espèces, Saucissons de Lyon et de Marseille; Truffes à l'huile, Lentilles, Moutarde de Maille et de Londres; 20 caisses Limons frais; 800 boîtes Sardines, à l'huile et au beurre, en boîtes et en demi-boîtes, de Nantes et de Lorient, Amandes à la princesse, coque tendre; 1200 Paniers couverts; Absynthe, Eau verte cristalisée, Kirshwaser, Maraskino de Zara, Ratafia de Grenoble, Curaçao de Hollande, et autres liqueurs assorties; Fromage de Gruyère, de pâte grasse, de Goshen, de croûte rouge 100 caisses et demi-caisses Raisin en grapes; Vin en caisses, diverses qualités.

Ils ont aussi en magasin : Sucre, café blanc de baleine, chandelles de suif, saumon et tous les articles qui concernant la grosserie, qu'ils vendront en gros et en détail.

19 mars CLAPTER & MICOUD.

CORDES D'EMBALLAGE, &c.—1000 rouleaux Cordes d'emballage du Kentucky, 100 balles Fil à voile, Pêches sèches en barils, Papier de paille pour enveloppe. A vendre par

YORKE, MACALESTER & CO.
23 mars rue du Camp, No. 65.

MAGASIN A BON MARCHE.

LE soussigné offre à vendre aux dames de la ville, et aux habitants, un bel assortiment de mousseline imprimées, do. blanche pour blouse; do. en 1re qualité pour mousselinaise; do. unies en couleurs; tarlatanne brochée et mouchetée en différentes couleurs, &c. &c. pour les Messieurs un joli assortiment d'étoffes nouvelles pour le printems, pour pantalons et pour gilets, &c. &c.

A. GILLY,
15 mars rue Conti, N°. 30.

MELISSE HOVEY est prié de se présenter chez M. F. Perret, rue Toulouse, No. 62.

27 mars

TRAITES sur Paris, à vendre par

F. PERRET,
29 mars rue Toulouse No. 62.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES,—*Vente par le Register des Testamens.*—Vendredi, 18 mai 1832, j'exposerai en vente, à midi, pour le compte de la succession de feu Vincent Pidoux; 1°. Une négresse nommée PAULINE, âgée de 22 ans, domestique de maison et marchande; 2°. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, rue Mandeville, entre les rues Casmalyn et Grands Hommes, ayant 40 pieds de face sur 154 de profondeur, avec les édifices qui sont dessus; 3°. Un lot de terre situé dans le même faubourg, attenant au précédent, ayant 17 pieds de face sur 154 pieds de profondeur, avec les édifices qui s'y trouvent; 4°. Un lot de terre situé rue des Grandshommes, entre les rues Mandeville et Marigny, mesurant 52 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions : l'esclave, payable un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, les propriétés foncières à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE, régistur.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant C. Pollock, not. pub., aux frais des acquéreurs.

16 avril.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—vendredi, 18 mai 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour le compte de la succession de feu James Pilot, les esclaves et la propriété ci après, savoir : JOHN, nègre américain depuis son enfance dans le pays, excellent domestique de maison et propre à tout, un peu enclin à l'ivrognerie; PAULINE, négresse Hibo, âgée de 45 ans, un peu blanchisseuse, un peu domestique, avec sa fille ADELE, négrite âgée de 7 ans; HENRIETTE, négresse âgée d'environ 21 ans, un jeu couturière et domestique de maison, avec ses deux enfants, ANGELINA, âgée de 3 ans et demi, et JEAN, âgé de 3 semaines; LUCILE, griffe américaine, depuis long-temps dans le pays, âgée d'environ 38 ans, excellente cuisinière et un peu blanchisseuse; depuis environ 15 mois la fille Lucile, à la connaissance de ses maîtres, s'est dérangée 5 fois; NANCY, fille de Lucille, âgée de 13 ans, aimant à s'absenter.

Un Terrain, situé à l'encoignure des rues Bourbon et de l'Hôpital, ayant 59 pieds de face à la rue Bourbon et 89 pieds de face à la rue de l'Hôpital, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions: les esclaves à 6 mois de crédit et la propriété foncière à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; les billets seront divisés par coupons à la convenance des vendeurs. Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, Régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant D. T. Cafre, not. pub., aux frais des acquéreurs.

13 avril

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 24 avril 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu James M'Kanher, une Négresse nommée Diana, âgée d'environ 55 ans, borgne.

Conditions: comptant. Par ordre de la cour.

22 mars MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—*VENTE REMISE*

Mardi, 24 avril 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de feue Chelanie Fleurieu, décédée épouse de Mr. L. R. Chaubonnet,

UN LOT DE TERRE,

situé au faubourg Delor, à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Gaiennié, et ayant 30 pieds de face à la première, sur 120 pieds de profondeur et face à la dernière. Un autre lot de terre, attenant au précédant sur la rue Tchoupitoulas, et ayant 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur; Un autre lot de terre, attenant aux deux précédents sur la ligne du fond, et ayant 40 pieds de face à la rue Gaiennié sur 180 pieds de profondeur; le tout mesure française.

Conditions : un quart comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour. MARTIN BLACHE, Register.

N. B. Les actes de vente seront passés par Félix de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs. 20 mars

---

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 24 Avril 1832, j'exposerai en vente à la Boutse, à midi, pour la succession de feue MARIE DESFORGES veuve de feu Guillaume Bénite, les esclaves et propriétés ci-après; savoir : TOM, nègre Africain, âgé d'environ 60 ans, à donné à la boissun; JACQUES, âgé d'environ 45 ans, bon charretier depuis longtems dans le pays; GABRIEL, nègre créole âgé d'environ 45 ans, charretier et confiseur; PROSPER, nègre créole âgé d'environ 24 ans, bon charretier, cuisinier et domestique de maison; ASPASIE, négresse Africaine, depuis son enfance dans le pays, bonne cuisinière et blanchisseuse, bonne domestique de maison, âgée d'environ 38 ans; LUCY, négresse Américaine âgée de 27 ans, blanchisseuse, bonne domestique de maison, un peu cuisinière, avec ses deux enfans nommés MOSES, âgée d'environ 6 ans et GEORGE, âgé d'environ 2 ans; LOUISE, négresse âgée d'environ 26 ans, cuisinière et blanchisseuse, bonne domestique de maison,

PROPRIÉTÉS FONCIÈRES,

Un LOT de terre situé en cette ville, à l'encoignure des rues St. Louis et Bourgogne, ayant 36 pieds 7 pouces de face à la rues Bourgogne, sur 97 pieds de profondeur et face à la rue St. Louis (le tout mesure française) avec tous les édifices qui sont dessus, le dit lot de terre est borné du côté de la rue Bourgogne par la propriété du Dr. Herman, et du côté de la rue St. Louis par celle de A. Mazureau.

CONDITIONS : les esclaves à comptant et le reste à 6 et 12 mois de crédit, et le lot de terre à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billet endossés à la satisfaction de l'administrateur avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, Régister.

N. B. Les actes de vente seront passés par devant Octave de Armas, Not. Pub., aux frais des acquéreurs.

21 mars.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Eliza Pile a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres du curatelle à la succession de feu John Pile, son époux, décédé *ab intestat*, avis est par le présent donné à tous ceux que cel peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

13 avril MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Vendredi 4 Mai 1832, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Valery Nicholas, une négresse nommée ADELAIDE, âgée d'environ 45 ans, cuisinière et bon sujet, malade.

Conditions, net 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour,

2 avril MARTIN BLACHE, régister.

FOND DE CONFISEUR A VENDRE.

CE superbe établissement, situé encoignure des rues du Canal et Camp, à proximité de la ville et du faubourg, et de tous les hôtels environnants, est certainement un des mieux achalandés de cette ville par les demandes de campagne qui s'y font journellement, et son détail suivi pour la ville; on peut assurer aux personnes qui voudraient placer leur argent qu'il est impossible de le faire d'une manière plus avantageuse qu'en achetant ce fond. Il n'est pas nécessaire que l'acquéreur sache travailler l'état de confiseur, on vendra avec l'établissement 6 esclaves parfaitement entendus dont deux élevés par moi dans cette partie, ils sont sages et intelligents et ne laissent rien à désirer sous le rapport du talent. L'acquéreur pourra se convaincre par lui-même du détail qui s'y fait, en restant quinze jours dans l'établissement, et j'ose assurer que dans les vingt-huit mois, qui sont à courir pour finir le bail, on peut certainement y gagner de 8 à 10 mille piastres. Le seul motif qui me force à vendre, c'est l'état de maladie continuel où je suis réduit qui ne me permet pas d'y tenir davantage. Pour renseignement, s'adresser à Mr. N. Durel, ou au soussigné propriétaire de l'établissement.

18 avril—15. A. LACOUTURE.

---

310 SACS Café de Rio, et 247 de la Havane, première qualité, à vendre par

28 mars HARRISON, BROWN & CO.

EN débarquement du navire John Sargeant, Chartres, Drays et Brouettes, à vendre par

27 mars SAM. C. BELL, rue du Canal, No. 81

VENTES A L'ENCAN.

PAR ISAAC L. M'COY.

MARDI, 15 mai prochain, il sera vendu à midi, à la Bourse, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, en date du 11 de ce mois, un ILET DE TERRAINS de valeur, No. 31, au faubourg La Fayette, divisé en 32 lots, et bornés par les rues St. André, des Chaînigners Josephine et Peupliers, ou à la continuation de la rue du Camp. Onze de ces terrains font face à la première rue, cinq à la seconde, onze à la troisième et cinq à la quatrième, et mesurent chacun de 29 à 32 pieds de face, sur 110 pieds 7 pouces à 159 pieds 10 pouces de profondeur; comme on le verra plus amplement sur le plan déposé à la Bourse. Le dit ilet a été dernièrement entouré, et la terre est très-élevée.

De plus, vendredi 17 mai, il sera vendu à midi, à la Bourse, en vertu d'un ordre de la dite cour,

L'esclave CHARLES, âgé de 25 ans, dans le pays depuis l'année 1817, c'est un esclave très-fort, bien intelligent; il s'entend à conduire un dray et a travaillé aux presses à coton; il s'est absenté quelquefois, mais il n'a jamais quitté la ville.

Il sera de plus vendu, le samedi 19 mai, à la Bourse, en vertu de la dite cour, un autre ILET de terrains No. 25, faubourg La Fayette, borné par les rues Jackson, des Peupliers, Phillipa et des Magasins, et divisé en 28 lots, dont onze font face à la première rue, sept à la seconde, trois à la troisième et quatre à la quatrième, et mesurent chacun 26 pieds 6 pouces, sur 29 pieds 8 pouces de face, et 120 à 190 pieds 8 pouces de profondeur. Cet ilet est bien enclouré et il s'y trouve une Maison, une cuisine, puits curelé, &c. Il y a dessus 3 à 400 orangers, des pêchers, figuiers, pruniers &c.

Conditions : Pour les deux terrains, 1, 2 et 3 ans de crédit; pour l'esclave Charles, 6 mois; le tout en billets endossés, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'office de Wm. Boswell, notaire, aux frais des acquéreurs.

13 avril.

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI, 21 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, un TERRAIN de valeur, situé à l'encoignure des rues de la Douane et Robertson, ayant 60 pieds de face à la première rue, sur 132 pieds 2 pouces à la seconde, et désigné par le No. 6, de l'ilet No. 36. Conditions: moitié comptant, et le reste à un an, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 13 avril

---

PAR ISAAC L. M'COY.

LUNDI, 30 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, 55 TERRAINS situés au nouveau faubourg Marigny, et faisant face aux rues St. Bernard, White, Prosper et Solidelle; et aux deux branches du canal St. Bernard conduisant au bayou St. Jean. Ils ont 40 à 69 pieds de face sur environ 125 à 292 pieds 8 pouces de profondeur; on en verra plus amplement la description, dans le plan exposé à la Bourse.

Les terres sont superbes et sont exemptes de l'herbe à coros, ce qui les rend propres au jardinage.

Conditions : Un dixième comptant, et le reste à 1, 2, 3 et 4 ans, avec hypothèque et endossements sur les deux billets seulement. Les actes de vente seront passés en l'étude de H. Pédescleaux, notaire, aux frais des acquéreurs. 14 avril

---

PAR ISAAC L. M'COY.

LUNDI, 14 mai prochain, à midi, il sera vendu à la Bourse, par ordre du syndic des biens de B. F. West, les ESCLAVES suivans, savoir : Cyrus, âgé d'environ 30 ans, bon cocher, depuis 18 mois en cette ville; Stephen, âgé d'environ 26 ans, bon domestique de maison; il a une hernie; cet esclave est acclimaté; Charlotte, sa femme, âgée d'environ 24 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison; elle est garantie contre les maladies et vices prévus par la loi. Conditions: comptant. Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm. Boswell, aux frais des acquéreurs. 13 avril

---

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu mardi, 24 avril, à la Bourse, à midi, 21 ESCLAVES provenant de la briqueterie de Mme. Veuve Guéno, savoir :

Aimée, négresse de 25 ans, et sa fille de 9 ans; Amant, de 40 ans, et sa fille de 9 ans; Louis, nègre de 50 ans, et sa femme de 45; Marianne, 35; Génie, 40; Marie-Jean-Pierre, 35; Génie, 25; Pounion, 19; Auguste, nègre, 38; Franc, 25, bon mouleur; Augustin, 24, charretier; Jim, 45, manœuvre; William, 38, briquetier, charretier et laboureur; Baptiste, 35, boulanger; Cacanbaud, 38, mouleur; Ponce, 30, charretier; Télémaque, 39, un peu mouleur; Charles, 38, presqu'aveugle.

Conditions : Un et deux ans de terme, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés chez M. Octave de Armas, notaire public. 28 mars

---

$20 DE RÉCOMPENSE.

Parti marron de chez le soussigné, vers la fin de Février dernier, le nègre nommé GEORGE, de la taille de 5 pieds 2 ou 3 pouces, parlant le français et l'anglais. Il a le regard sournois, une grosseur à la mâchoire, robuste, et très intelligent. Il était vêtu lors de son départ d'une veste de casimir blanc gris, d'un pantalon de drap bleu et d'une casquette de cuir ciré. Il vendait, depuis huit mois, de la faïence par les rues.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans une des geôles de cet état.

Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne point le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis d'après la rigueur des lois.

4 avril—15 N. C. TRÉMOULET.

☞ La *Gazette de Bâton Rouge* et le *Vicksburg Register*, (Miss.) sont priés de publier cet avis pendant une semaine.

Mme. FANNY FRYER, a l'honneur d'annoncer son changement de domicile, son magasin est maintenant N°. 109, toujours rue Royale, entre Orléans et St. Pierre. Elle a une grande variété de chapeaux de paille et d'autres objets de nouveauté, et elle attend par les premiers arrivages de France un grand assortiment d'articles du dernier goût.

Elle mettra tous ses soins à mériter la continuation de la confiance qu'on lui a déjà accordée.

On a besoin de deux ou trois apprentis.

14 mars

AVIS

Aux amateurs de Harpe.

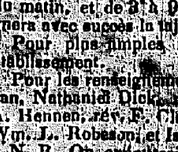

A VENDRE par le soussigné, deux superbes Harpes à double mouvement, en acajou noucheté et à soupape, de la fabrique d'Erard frères, à Paris. Ainsi que plusieurs méthodes pour la harpe, à simple et double mouvement, par Xavier des Argus; de plus, plusieurs jeux de cordes complets.

LEPAGE,
Professeur de musique,
4 fév—3m rue Ste. Anne, N°. 121.

Mr. CHAPMAN.

ACADÉMIE D'ÉCRITURE,

Rue du Canal, No. 45,

OU l'on enseigne *l'écriture dans tous les genres, d'après des principes certains.*—Sa méthode pour l'enseignement de cet art utile, est entièrement différente de toutes celles qui ont été introduites jusqu'ici dans cette ville. *Elle donne en peu de temps, une écriture pratique utile et permanente, qui convient parfaitement aux dames* et aux *messieurs*, de tout âge—"et c'est la seule méthode (dit l'Intérêt d'Albany) qu'on puisse acquérir en un nombre limité de leçons.—Heures de leçons, pour les dames, de 9 heures du matin à 1 heure de l'après-midi; pour les messieurs, de 7 à 8 heures du matin, et de 3 à 9 de l'après-midi. On enseignera avec succès la taille des plumes à tous les élèves.

Pour plus amples informations, s'adresser à cet établissement.

Pour les renseignemens s'adresser à MM. J. Hagan, Nathaniel Dick, rév. C. M. Hull, J. Jaudon, A. Hennen, rév. F. Clapp, J. A. B. Morton, général Wm. J. Robeson, et Isaac T. Preston.

N. B. On exécutera dans le meilleur goût, des cartes de visite et de profession pour les dames et les messieurs, registres de famille, certificats de mariage, diplômes, titres d'Albums, et toute sorte d'écritures, soit simples, soit enjolivées. 27 fév.

VENTES PAR LE MARSHAL.

C. H. Cook *vs.* Scales & Kanod.

EN vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'hon. C. Gayarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente samedi 28 du courant, à 5 heures sur les lieux, encoignure des rues Nouvelle-Levée et Poydras, des chaises, tables, glaces, carafes, bois-de-lits, un billard, etc. saisies dans l'affaire ci-dessus.

14 avril. L. DAUNOY, Marshal.

D. F. U. Forguson *vs.* A. Wetherby.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai en vente lundi 25 avril à 4 heures, au Principal, une demi pipe de vin, une demi pipe de rum, 14 paquets de cigares, 48 boîtes de cirage, une cuvette, etc. saisies dans l'affaire ci-dessus.

14 avril L. DAUNOY, Marshal.

Le Maire, Aldermen &c. vs. James Lambert; D. Mullony vs. les mêmes; Mme. Porter vs. les mêmes.

EN vertu de trois *writs de fieri facias* à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mardi, 16 mai prochain, à 4 heures, sur les lieux, rue du Canal, tous les édifices en bois qui se trouvent sur la propriété de Mme Porter, consistant en un grand hangard et une maison, occupés par et appartenant au dit J. Lambert, saisis dans les affaires ci-dessus.

14 avril L. DAUNOY, marshal.

J. Fitz vs. C. Smith.

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, vendredi 27 avril, à 5 heures de l'après-midi, un bureau, une douz. chaises, des tables, &c. La vente se fera un-dessus du magasin de M. Cook, encoignure Poydras et Levée.

13 avril L. DAUNOY, marshal.

Le Maire, Aldermen &c. vs. O. Meade.

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, jeudi, 26 avril, à 4 heures, au Principal, divers meubles saisis dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY,
13 avril marshal.

J. Bermudez vs. Mlle. Henriette.

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, jeudi, 26 avril, à 4 heures de l'après-midi, au Principal, divers Meubles de maison, saisis dans l'affaire ci-dessus.

13 avril L. DAUNOY, marshal.

Louis Sérk vs. Mlle. Hortense.

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, jeudi 26 avril, à 4 heures, au Principal, divers Meubles saisis dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY,
13 avril marshal.

J. Findley vs. M. A. Cambell.

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. juge Préval, j'exposerai en vente, mardi, 24 avril, à 4 heures, rue Gravier, entre celles des Magasins et Tchoupitoulas, un comptoir, des carafes et des bouteilles vides, saisis dans l'affaire ci-dessus.

12 avril L. DAUNOY, marshal.

Blas Guardi vs. José de Hano.

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. C. Gayarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mercredi, 25 avril, à 5 heures, au Principal, six chaises, deux tables, des fers à repasser, &c. saisis dans l'affaire ci-dessus.

12 avril L. DAUNOY, marshal.

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. Ch. Gayarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mercredi 9 mai prochain, à midi, à la Bourse, un Terrain et les édifices qui s'y trouvent, situés au Pont du Bayou, saisis à la poursuite de Bridge & Vose.

9 avril L. DAUNOY, marshal.

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. Ch. Gayarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente samedi